



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 23 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants.....6
Exprimés.....6

Date de la convocation : 17/07/2024

Date d'affichage : 17/07/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le vingt-trois juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de six.

SEANCE N°2024-8
DELIBERATION N°2024-8-3
COMPTABILITE – Facturation eau-assainissement

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau ;

Vu la délibération n° 10 du 21 juillet 2016 relative au règlement du service de l'eau ;

Vu la délibération n° 3 du 29 juillet 2015 relative au règlement du service de l'assainissement collectif ;

Vu la délibération n°2018-7-4 du 18 juillet 2018 relative aux tarifs du service eau et assainissement collectif ;

Vu le règlement du service eau potable ;

Vu le règlement du service d'assainissement collectif ;

Considérant les tarifs actuellement en vigueur ;

Considérant les charges relatives à la gestion du service de l'eau et du service d'assainissement collectif ;

Considérant donc que les tarifs des services eau et assainissement collectif gérés par la commune doivent être révisés ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à six voix pour,

- Décide de fixer les tarifs des services eau et assainissement collectif gérés par la commune comme suit à compter du 01/08/2024:

		Tarifs en HT
Service eau	Abonnement annuel	95€
	M3: 0 à 500	1.30€
	M3: > 500	1.10€
	Redevance Prélèvement	€
Service assainissement	Abonnement annuel	65€
	M3	1.15€

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ~~26~~ juillet 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le ~~26~~ juillet 2024

*Le Maire
CALMELS Anne*

*Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.